

© Patrick Folliet - Parc national de la Vanoise

TROUPEAU DE VACHES
TARENTAISES À L'ALPAGE.

Des barbelés sur la prairie?

Qu'elles soient considérées comme outil permettant le contrôle du couvert végétal dans les aires protégées ou comme ressource d'exploitation des espaces naturels, les pratiques pastorales sont depuis quelques années un instrument clé dans la gestion des milieux naturels et souvent préférées aux opérations mécaniques. Fréquemment, ce sont les impacts du pâturage sur la biodiversité qui sont en question, tel troupeau favorisant telle espèce, tel autre étant néfaste à une autre espèce. Mais, quoi qu'il en soit, ces « méthodes douces » n'en restent pas moins délicates à mettre en place, et quel gestionnaire utilisant des brouteurs ne s'est jamais posé la question de la charge adéquate à mettre en place en fonction de ses objectifs ou de la manière d'optimiser la conduite de son troupeau en intégrant les contraintes zootechniques et environnementales?

Dans le cadre d'une enquête nationale menée sur le pâturage dans les Réserves naturelles de France, le groupe d'études éco-pastorales (Gep, ex-Brouteurs fan club) va publier une synthèse scientifique sur les pratiques de pâturage. Celle-ci nous éclairera sur les pratiques en cours, leur efficacité et leurs impacts en

■
L'enquête nationale
sur le pâturage,
menée
par Réserves
naturelles de
France devrait être
bientôt publiée.
■

termes de gestion et de conservation de la biodiversité. En publiant un dossier sur le pâturage, la revue *Espaces naturels* n'a pas pour ambition de dévoiler les résultats de cette enquête, ni de faire un recueil d'expériences en cours sur les impacts des pratiques de pâturage sur la biodiversité, qui sont largement documentés par ailleurs. L'objectif de ce dossier est d'apporter aux gestionnaires d'espaces naturels des informations pratiques sur la conduite de troupeaux, sur les manipulations des animaux, mais également de leur fournir des éléments de réflexion issus de la recherche scientifique sur le « comment pâturer » ou même le « pourquoi pâturer ».

Dans ce sens, son objectif est d'apporter aux gestionnaires d'espaces naturels des éléments pertinents pour repenser éventuellement leurs pratiques, et les re-situer dans une logique d'intégration maximale de l'activité dans la gestion des sites et dans le tissu économique local. ■

MARC LUTZ
TOUR DU VALAT



TAUREAUX DE CAMARGUE.
LA CAPACITÉ DES HERBIVORES DOMESTIQUES À MAINTENIR
LE MILIEU OUVERT EST L'UNE DES PRINCIPALES
JUSTIFICATIONS ÉCOLOGIQUES À LEUR PRÉSENCE DANS
LES AIRES PROTÉGÉES.



Herbivores Domestiques ou sauvages ?

>>> Leur rôle respectif dans la gestion conservatoire des milieux

De nombreuses expériences témoignent de la faculté du pâturage extensif à maintenir la richesse spécifique du milieu, à limiter l'installation de semis de ligneux, à stopper leur développement et à faire régresser des peuplements déjà en place. Mais, si la possibilité de contrôler les espèces peu ou non appréciées par le pâturage extensif est toujours un sujet d'actualité, l'utilisation de cet outil pour limiter la colonisation des ligneux ne se révèle pas toujours appropriée.

Les pelouses sèches de Camargue hébergent une flore typique relativement abondante en légumineuses annuelles. Situées sur les terres hautes et non inondables, elles échappent en partie à l'emprise du sel. En contrepartie, elles sont potentiellement soumises à la colonisation par les ligneux.

Depuis plusieurs décennies, les pelouses du domaine de la Tour du Valat sont sujettes à un envahissement progressif par la filaire qui, à terme, est susceptible d'hypothéquer leur intérêt patrimonial. Or, une expérience visant à tester l'impact du pâturage domestique en place et à contrôler le développement de buissons de filaire montre que celui-ci n'est opérant sur les repousses qu'après gyrobroyage (fig. 1).

Ce peu de contrôle de la filaire s'explique en partie par l'absence des herbivores domestiques en fin de printemps et en été, période où ils sont utilisés pour limiter la végétation émergente des marais; ainsi que par une charge instantanée très faible (0.12 UGB/ha) pendant les six mois de présence sur les pelouses. Mais les modalités d'application du pâturage domestique ne sont pas toujours seules en cause. Et, généralement moins perceptible, le rôle des herbivores sauvages peut néanmoins être déterminant dans le maintien des communautés végétales en place.

FIGURE 1 • COMPARAISON DE RECOUVREMENTS DE FILAIRE

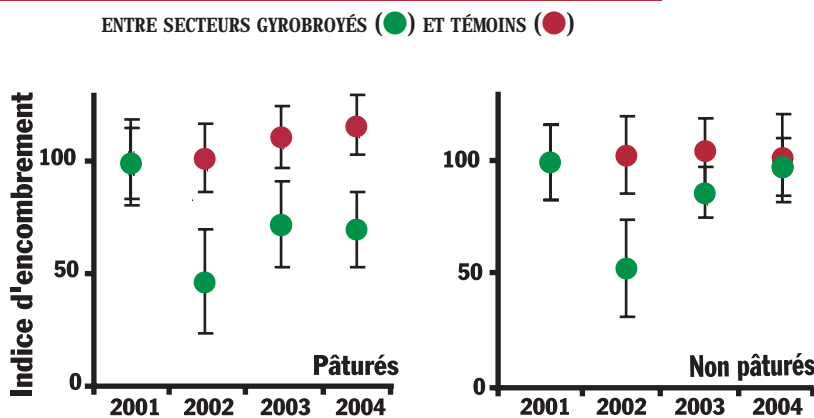
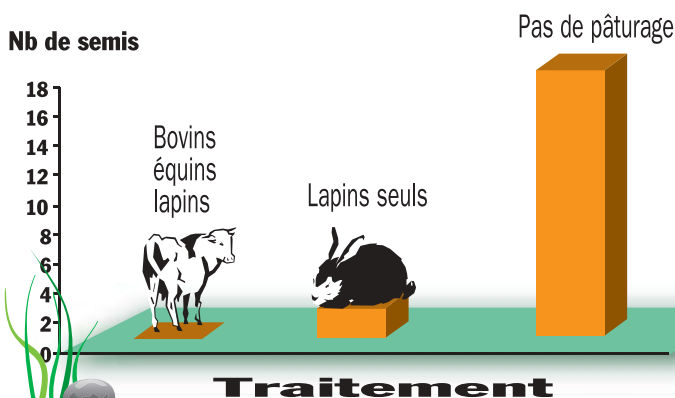


FIGURE 2 • NOMBRE DE SEMIS DE FILAIRE EN FONCTION DES TRAITEMENTS



Moins de lapins, plus de filaire

Afin de mesurer les effets respectifs des herbivores domestiques et sauvages (ici, le lapin) sur la végétation des pelouses, trois traitements sont testés depuis 1976 : l'absence de pâturage, un pâturage par les lapins uniquement, le libre accès au pâturage.

En l'absence de pâturage par le bétail et les lapins, la richesse spécifique a significativement diminué. Lorsque le libre accès a été laissé aux herbivores, la richesse spécifique est demeurée stable entre 1976 et 1984. Le résultat est identique lorsque seuls les

>>> Station biologique de la Tour du Valat
Le Sambuc • 13200 Arles
Tél. : 04 90 97 20 13
secretariat@tour-du-valat.com



lapins ont pu pâturer. *A contrario*, la colonisation par la filaire a presque exclusivement concerné les placettes où les lapins étaient exclus (fig 2). À la lumière de ce résultat, on peut se demander si les furetages effectués lors des décennies précédentes, afin de limiter la population de lapins sur le domaine, n'auraient pas contribué à la colonisation des pelouses par la filaire.

Ces deux expérimentations illustrent comment certains facteurs, non maîtrisés ou sous-évalués, peuvent avoir de fortes incidences sur la valeur conservatoire des milieux. Il en fut ainsi de la période de pâturage et de l'intensité de la charge pastorale d'une part, de l'impact des herbivores sauvages d'autre part.

Les herbivores sauvages sont souvent regardés comme des compétiteurs du bétail, ils sont même, parfois, jugés néfastes au maintien des communautés végétales en place. Or comme pour le lapin dans le cas présent, toute action visant à limiter l'impact d'un herbivore sur les communautés végétales, qu'il soit sauvage ou domestique, ne devrait pas être entreprise sans une évaluation préalable des conséquences.

**FRANÇOIS MESLÉARD, LAURENT DESNOUHES,
OLIVIER PINEAU** TOUR DU VALAT

© F. Mesleard - Tour du Valat



EXCLOS ANTI-HERBIVORES DOMESTIQUES ET ANTI-LAPINS, SUR UNE PELOUSE SÈCHE DU DOMAINE DE LA TOUR DU VALAT PÂTURÉE PAR DES TAUREAUX ET CHEVAUX DE RACE CAMARGUE.



© F. Mesleard - Tour du Valat

FILAIRE

>>> site Natura 2000 Madres-Coronat (Pyrénées Orientales)



Les pratiques pastorales ont un impact sur l'avifaune

L'étude menée à Nohèdes et Jujols dévoile que les dynamiques pastorales et paysagères jouent un rôle important sur l'évolution des communautés d'oiseaux. Elle renforce la légitimité de l'élevage. Elle montre que dans le cadre d'une gestion des espèces, les oiseaux peuvent être utilisés comme bio-indicateurs des pratiques pastorales afin de hiérarchiser les actions prioritaires.



TARIER PÂTRE
SAXICOLA TORQUATA

Depuis bientôt un siècle, dans un contexte de déprise agricole généralisée, on constate un appauvrissement de la variété des paysages montagnards méditerranéens. Sous l'effet de la déprise et de l'évolution des pratiques pastorales, les paysages ouverts entretenus autrefois par l'homme et son troupeau laissent place à des milieux de plus en plus embroussaillés et forestiers, provoquant une modification des écosystèmes ouverts. Or, l'étude menée sur les communes de Nohèdes et Jujols montre que les dynamiques pastorales et paysagères jouent un rôle important sur l'évolution des communautés d'oiseaux. L'approche pluridisciplinaire de cette recherche repose sur une étude historique du pastoralisme local, sur un ensemble de relevés ornithologiques et sur l'utilisation d'une étude diachronique comparée de la végétation entre 1953 et 2000¹. Ce sont des relevés ornithologiques (points d'écoute) et l'identification des habitats préférentiels des

espèces qui ont permis de caractériser les différents cortèges d'oiseaux. Ils ont, du même coup, mis en évidence l'enjeu de conservation qui pèse sur ces milieux pour le maintien des oiseaux d'intérêt patrimonial. Sur un total de 39 espèces recensées, 15 bénéficient d'un statut patrimonial (tableau 1).

En effet, en croisant ces résultats avec ceux de l'étude diachronique de la végétation (carte 2) et en prenant en compte le contexte historique de l'élevage, on différencie deux types d'évolutions paysagères :

- Nohèdes est caractérisée par une dynamique de transition. Ce village a subi une profonde transformation. On note le passage rapide d'un paysage de pelouses à celui de landes (-1 080 ha en cinquante ans) et de formations boisées (+649 ha) causé essentiellement par un déclin de l'élevage et un arrêt des brûlages. En cin-



Les pratiques pastorales ont un impact sur l'avifaune

1. Roura i Pascual N. Evolucio de la vegetacio en un paisatge rural de muntanya : sud del massis de Madres i el Mont-Coronat, Pirineus Orientals (1953-2000). Universitat de Gerone, Réserve naturelle de Nohèdes. 182 p. 2002.

* En rouge, les espèces bénéficiant d'un statut patrimonial européen, national ou régional classées par structures de végétation ; soit quinze espèces sur un total recensé de trente-neuf.

quante ans, l'avifaune des milieux ouverts a pratiquement disparu au profit d'espèces liées aux landes tels l'accenteur mouchet ou la fauvette pitchou.

A contrario, Jujols est marquée par une dynamique à deux vitesses : une progression des ligneux (+ 233 ha) mais également la conservation d'une surface plus élevée des pelouses (241 ha) grâce à un élevage plus soutenu et une politique plus forte de brûlage dirigé. Cette pratique a permis le maintien d'une avifaune spécifique des milieux ouverts à caractère steppique et pyrophile tel le pipit rousseline.

Ces dynamiques paysagères entraînent un changement de composition dans la communauté d'oiseaux : d'une part les espèces des milieux ouverts à forte valeur patrimoniale régressent, d'autre part les espèces forestières plus communes gagnent du terrain. On peut s'interroger sur les menaces qui pèsent sur le maintien durable des populations d'oiseaux reconnues pour leur caractère patrimonial. La légitimité de l'élevage en montagne en est renforcée.

Dans le cadre d'une gestion des espèces et de leurs habitats, l'utilisation des oiseaux en tant que bio-indicateurs des pratiques pastorales et des dynamiques paysagères, en relation avec une lecture historique de



TAB. 1. RÔLE DES DYNAMIQUES PAYSAGÈRES SUR L'ÉVOLUTION DES COMMUNAUTÉS D'OISEAUX



Pelouse	Landes ouvertes	Landes fermées	Bois
Alouette lulu*	Fauvette mélanocéphale		Fauvette à tête noire
Pipit rousseline*	Fauvette passerinette		Mésange noire
Traquet oreillard*	Fauvette à lunettes*		Rouge-gorge
Monticole de roche*	Tarier pâtre*		Pic épeiche
Alouette des champs*	Coucou gris		Mésange bleue
Traquet motteux*	Bruant fou		Pouillot véloce
	Bruant zizi		Pinson des arbres
	Tarier des prés*	Accenteur mouchet	Mésange charbonnière
	Perdrix rouge*	Fauvette pitchou*	Grive draine
	Bruant ortolan*	Fauvette grisette	Merle noir
	Pie-grièche écorcheur*	Pipit des arbres	Troglodytes mignon
	Pie-grièche à tête rousse*	Linotte mélodieuse	Mésange à longue queue
		Hipolais polyglotte	Venturon montagnard*
		Rouge-queue noir	Serin cini
6 espèces	19 espèces		14 espèces

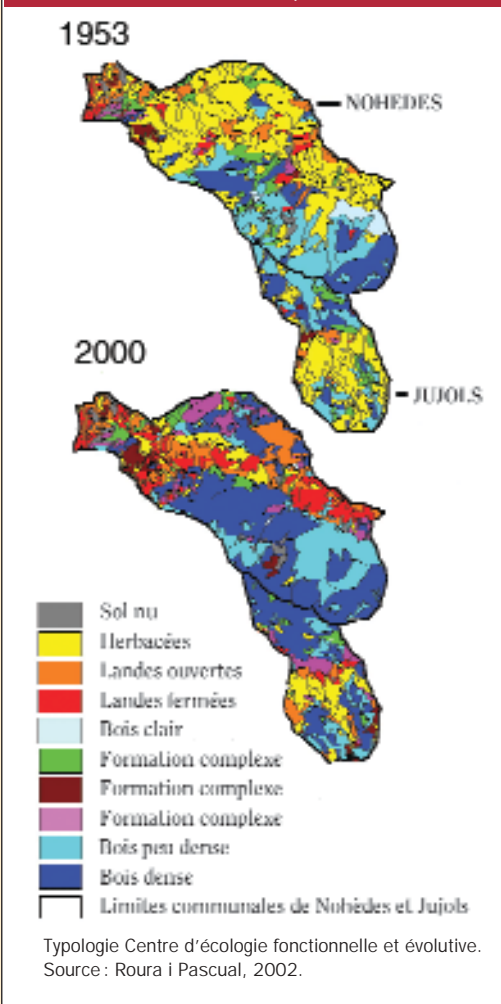
la végétation, permettraient de mieux localiser et de caractériser les enjeux puis de hiérarchiser les actions prioritaires. Cette démarche peut être un outil précieux pour la prise de décision dans le cadre d'un plan de gestion d'une réserve naturelle ou pour une mesure expérimentale Natura 2000. ■

FREDERIC BLANC

DOCTORANT GÉOGRAPHIE DE L'ENVIRONNEMENT.

>>> Université Toulouse-Le-Mirail
Mél. fredblanc@tele2.fr

CARTE 2. ÉVOLUTION DIACHRONIQUE DE LA VÉGÉTATION



UNE GÉNISSE
D'ÉLEVAGE EN COURS
D'APPRENTISSAGE
SUR UN MILIEU À
RESTAURER DANS
LES ALPES

>>> Pratiques pastorales

Concevoir des habitats pour troupeaux domestiques

Le lézard ocellé et le râle des genêts ont des exigences écologiques, les vaches et les moutons domestiques aussi. Certes, en élevage, l'homme se charge de configurer les groupes sociaux. Il veille à la réussite des phases de reproduction, d'élevage des jeunes, et -souvent- de fin de vie.

Dans les étables et bergeries, l'homme assure également les ressources alimentaires et les conditions sanitaires. Mais une fois conduits en plein air et sur milieux variés, les troupeaux recouvrent une plus grande liberté d'initiative, ils nous font alors comprendre que leur alimentation ne peut se résumer à une quantité de nourriture.

Pour gérer un pâturage, l'habitude est de faire varier le « chargement animal » (nombre d'animaux par unité de surface et par unité de temps). Cet usage provient des prairies cultivées où les animaux, dont la faim est encouragée par la production, se satisfont d'une alimentation assez univoque et monotone produite sur des espaces réduits : de l'herbe. Sur des milieux nettement plus diversifiés (pelouses, landes, sous-bois...), l'habitude consiste parfois aussi à mettre à disposition, au sein de la propriété, des espaces aussi grands que possible, en escomptant que les animaux s'y débrouillent. Lorsque le troupeau se cantonne sur quelques zones préférées, il est recommandé soit « d'augmenter le chargement » afin de faire brouter plus uniformément, soit de passer des engins débroussailliers afin de « nettoyer ». On fait comme si on était en prairies, alors que le milieu est tout autre, de même que le comportement des brouteurs.

Les parcs...

Plusieurs années d'observations des troupeaux d'élevage, parqués sur ressources très diverses, nous incitent à proposer de concevoir les parcs à faire pâturer comme des « portions d'habitat » pour animaux domestiques. Ceci nous paraît d'autant plus pertinent lorsque l'objectif est de recourir au pâturage afin de mieux conserver, voire de restaurer, un milieu naturel, c'est-à-dire un milieu riche de sa diversité végétale spécifique et structurelle.

Comme le disent certains bergers, assez naturalistes vis-à-vis du comportement de leurs bêtes : « il faut être habile avec le troupeau, il faut lui donner envie de manger en offrant de la diversité ». Ils ont compris que la motivation alimentaire résulte de la possibilité de comparer chaque jour ce qui est disponible, puis de se confectionner un régime varié (herbes fines, herbes grosses, lianes, feuillages d'arbres et d'arbustes, fruits). Dans des parcs clôturés, les niveaux de consommation sont alors près du double de ce qui est prévisible à partir de la valeur nutritive individuelle des plantes. De plus, il existe un « effet menu », puisque les animaux ne consomment les plantes, ni au gré des rencontres, ni par ordre décroissant de valeurs nutritives. Chez le mouton, c'est la possibilité de faire des grosses bouchées en cours de repas, et d'ainsi brouter plus vite sans trop se fatiguer, qui améliore beaucoup sa motivation. Il économise ainsi du temps pour

trier ensuite les petites plantes fines, celles qui ne lui permettent de faire que des petites bouchées. Les aliments « économiseurs de temps » sont prélevés sur les grosses herbes, les touffes, ainsi que la plupart des broussailles, qu'il s'agit donc de soigneusement conserver dans les parcs, mais toutefois à juste dose.

...et la mémoire du troupeau

Les vaches et les moutons ont une bonne mémoire. C'est elle qui les guide pour organiser spontanément leurs circuits de pâturage, en enchaînant les lieux déjà connus, ou en prospectant des lieux similaires aux alentours. Il faut donc que l'espace et ses ressources soient mémorables. Si le parc est trop grand, ou trop labyrinthique, le troupeau consacrerait beaucoup de temps à circuler pour vérifier la nature et l'état des lieux, au détriment de sa consommation. C'est pourquoi, en matière de débroussaillage, il faut plutôt se contenter d'ouvrir les quelques « portes » dans les broussailles trop épaisses, afin d'aider à la circulation du troupeau suite à une bonne mémorisation des lieux.

Un circuit correspond généralement à un repas. Chez les ruminants (vaches, moutons, chèvres...), chaque repas doit ensuite être ruminé. Les phases de rumination ne se déroulent pas n'importe où, mais sur des lieux de repos confortables : en replat autant que possible, bien ventilé, où le troupeau peut rester groupé, à l'ombre durant la mi-journée, loin des perturbations (route, chiens...). Et un troupeau ayant insuffisamment ruminé n'aura aucune motivation à se consacrer au repas suivant. C'est pourquoi, la valeur alimentaire de la végétation est parfois incriminée à tort, alors que la raison de la moindre consommation provient d'une chute de motivation liée à l'absence de lieux de repos confortables.

Enfin, un milieu à pâturer fait office d'habitat pour des animaux domestiques ayant, au préalable, appris à tirer profit de ses fonctionnalités. Un troupeau naif ne s'y comportera pas de même qu'un autre déjà habitué à en fréquenter de très similaires. Il est ainsi parfois hasardeux de demander à un éleveur, dont le troupeau est jusqu'alors resté à l'étable ou sur prairies cultivées, de s'engager subitement et efficacement sur un milieu très varié. Valoriser un habitat est une question d'apprentissage, qui s'opère de façon privilégiée dans le jeune âge, si possible aux côtés de la mère, ou en présence d'autres adultes déjà expérimentés. Les élevages d'animaux allaitants ont ainsi un atout de plus, comparés aux élevages laitiers où les jeunes de renouvellement, étant isolés de leurs mères dès la naissance, ont à réaliser par eux-mêmes leur éducation pastorale.

Recourir au pâturage pour aider à conserver ou restaurer des milieux naturels ? Oui, mais sans toutefois confondre les troupeaux domestiques avec des tondeuses à gazons ou des gyrobroyeurs. Lorsque leur « habitat » est mieux connu, respecté dans ses fonctionnalités, ainsi que leur apprentissage réalisé, il est possible d'associer les troupeaux domestiques aux autres formes de vie à préserver. ■



ORCHIDÉE

>>> Michel Meuret
Inra Sad Ecodéveloppement
Agroparc
84914 Avignon cedex 9
Mél : meuret@avignon.inra.fr

MICHEL MEURET INRA

S'entendre... pour déléguer la gestion du pâturage aux agriculteurs

La gestion agropastorale est souvent un choix de gestion efficace pour la biodiversité des milieux ouverts. Déléguée à un éleveur, celle-ci doit être concertée et raisonnée. De cette manière, l'éleveur pourra intégrer les enjeux biologiques tandis que le gestionnaire s'imprénera des enjeux technico-économiques de l'exploitation agricole concernée.

LA GESTION EN RÉGIE DIRECTE PERMET DE SAUVEGARDER DES RACES RUSTIQUES (ICI UN KONIK POLSKI, DANS LE MARAIS DE PAGNY-SUR-MEUSE (55))



CSL - Nicolas Avril

>>> Bruno Mounier
Directeur
Fédération des Conservatoires
d'espaces naturels
Tél. : 02 38 24 55 00
Mél :
enf@enf-conservatoires.org

>>> Mathieu Millot
Conservatoire des sites lorrains
6, rue de Vigneulles
55210 Nonsard
Tél. : 03 29 90 04 40
Mél : m.millot@cren-lorraine.fr

Depuis vingt ans, les Conservatoires d'espaces naturels élaborent des projets de gestion agropastorale dans lesquels le partenariat avec les agriculteurs est un objectif clairement affirmé. Pourtant, lorsque les contraintes techniques ou socio-économiques locales ne permettent pas d'associer un exploitant agricole, la concrétisation du pâturage doit parfois s'appliquer en régie. Les deux formes de gestion nécessitent une approche préalable, qui doit toujours intégrer les enjeux techniques, administratifs et financiers permettant de développer des systèmes durables.

La recherche d'équilibre entre écologie, économie, et bien plus...

Intégrer un espace naturel dans un système d'exploitation agricole nécessite une réflexion préalable conjointe. L'éleveur doit connaître les enjeux de préservation du site et se les approprier, le gestionnaire doit intégrer les contraintes techniques et économiques garantes de la pérennité de l'exploitation agricole. Un site est toujours le résultat d'un ensemble de processus qui s'inscrivent dans une histoire. Ceux-ci ne peuvent être cernés par les seules analyses écologiques ou économiques. En ce sens, le ressenti de l'exploitant et sa perception de l'utilisation de l'espace sont une condition de réussite indéniable.

Certes, il existe des méthodes pour élaborer des itinéraires techniques, ou des cahiers des charges type, mais aucun n'est généralisable. Seule la construction conjointe d'un itinéraire est garante de la durabilité. Dans le cadre de ce processus de co-construction, le gestionnaire ne pourra faire valoir ses arguments (cahier des charges) qu'à condition d'intégrer une connaissance fine de l'exploitation agricole partenaire dans les enjeux de négociations. Enfin, et ce n'est pas la moindre des questions, la manière dont sont formulés les contrats joue un rôle important dans la prise en compte des droits et des devoirs. Elle fait d'ailleurs actuellement l'objet de discussion avec la profession agricole.

Rédiger le cahier des charges

La «co-production» d'un cahier des charges nécessite l'appropriation par les partenaires des objectifs de gestion opérationnalisés. Or, ce cahier des charges, intégrant les objectifs biologiques de conservation, doit aller

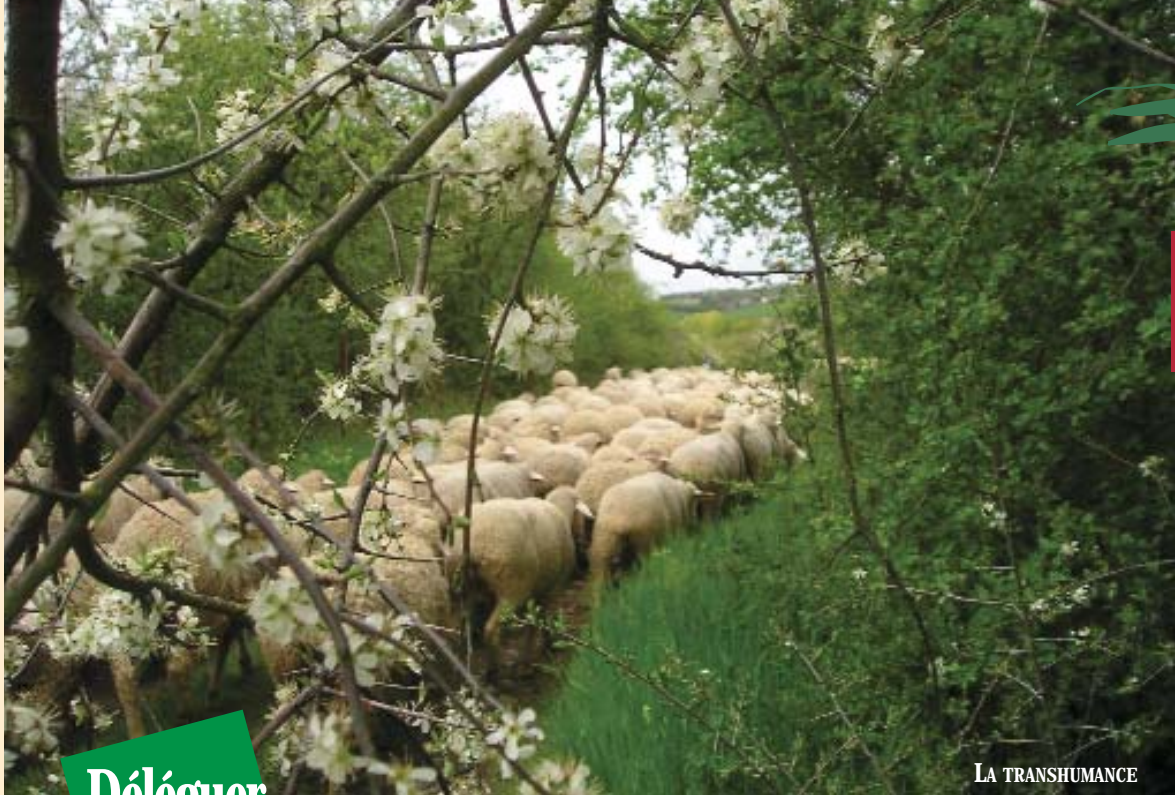
jusqu'à définir précisément des actions préconisées et «à proscrire». La nature, définition, calendrier ou «fourchette» de dates, suivi, éléments d'évolution et de contrôle des résultats des actions mises en œuvre doivent ainsi donner lieu à accord. Les paramètres socio-économiques, fonciers, agronomiques et zootechniques y sont bien sûr intégrés dès le début de l'élaboration du cahier des charges.

Sans pouvoir être exhaustif, les principaux facteurs entrant dans le raisonnement sont liés à :

- 1) l'équilibre économique de l'exploitation et le revenu dégagé par l'éleveur ou le gestionnaire (incidences sur le capital d'exploitation, sur les marges brutes, sur les primes et subventions existantes ou potentiellement accessibles);
- 2) l'intégration des contraintes dans le système d'exploitation (équilibre cultures-prairies-parcours, incidences sur les rotations de pâturage, sur la charge de travail annuelle ou ponctuelle...);
- 3) la compatibilité avec les contraintes foncières ou agronomiques existantes (mode de faire-valoir, aménagements fonciers, nécessaires ou existants, éloignement ou morcellement des parcelles, potentialité agronomique, facteurs culturels limitants...);
- 4) l'intégration dans le système d'élevage et dans l'itinéraire zootechnique en place (place et incidence dans le système, le calendrier d'alimentation, les cycles de reproduction. Incidences également sur le mode d'exploitation des surfaces fourragères: fauche-pâturage, libre, semi-libre, contraint...).

Par ailleurs, les contraintes d'exploitation liées aux objectifs de conservation du patrimoine naturel les plus souvent négociées et utilisées comme variables déterminantes sont les suivantes :

- 1) LE CHARGEMENT : il peut être adapté annuellement ou ponctuellement, par rotation ou présence régulière du cheptel. Chargement ponctuel élevé pour une forte pression de pâturage ou chargement moyen pour un pâturage extensif sur une longue durée, tous les cas de figure peuvent être étudiés en fonction des critères et des conséquences prévisibles sur les espèces à favoriser;
 - 2) LES DÉPLACEMENTS ET TRANSPORTS D'ANIMAUX qui peuvent être envisagés en entraide, aide matérielle, mise à disposition (véhicules, clôtures, main-d'œuvre...);
 - 3) LE SUIVI TECHNIQUE qui peut (ou doit) être mené conjointement entre l'exploitant et le gestionnaire: observations, comptages, notations, tenue du carnet de pâturage, évaluation des effets...;
 - 4) L'ADAPTATION DU CHEPTEL AUX EXIGENCES DE GESTION. Le troupeau étant alors considéré comme un outil de gestion (plus que -purement- de production) peut être sujet d'évolutions en fonction des objectifs (augmentation du nombre, choix de race, évolution comportementale, type d'animaux...).
- Certains aménagements fonciers ou d'exploitation peu-



LA TRANSHUMANCE

Déléguer la gestion

Le système mixte de la Côte de Delme

Dans le cadre du programme Life « Pelouses sèches rélictuelles de France », le Conservatoire des sites lorrains (CSL) a élaboré un partenariat avec un éleveur. Les surcoûts d'exploitation du milieu sont supportés par la structure (salaire du berger, matériel de contention, transport entre les sites). L'originalité du projet tient dans la répartition des charges, recettes et responsabilités entre le Conservatoire et M. Rémillon, éleveur ovin. La troupe appartient au CSL, il en assure le gardiennage estival. En hiver, les soins, l'agnelage et la nourriture sont effectués par l'éleveur, dans sa bergerie et sous sa responsabilité. Les produits de cette troupe (agneaux et laines) permettent de rétribuer son travail. ■

La gestion en régie de la tourbière alcaline de Pagny-sur-Meuse

Les contraintes techniques et agronomiques extrêmes de ce site (clôtures, valeur fourragère, portance du sol...) associées au contexte de l'élevage local (bovins allaitants et chevaux ardennais) ont conduit le Conservatoire des sites lorrains à mettre en œuvre en régie la gestion agropastorale. Ainsi, quinze à vingt Konik Polski, petits chevaux rustiques polonais, assurent la gestion de la tourbière en pâturage permanent. Le suivi sanitaire, technique et administratif est assuré par l'équipe du Conservatoire. Dans un souci d'ancrage territorial, mais, également, afin de bénéficier des compétences et infrastructures d'un exploitant agricole, un partenariat avec un éleveur local a été initié. L'intégration de cet éleveur a réellement apporté de nouvelles compétences et sensibilités enrichissantes pour la gestion quotidienne du site. ■

La gestion contractuelle de la pelouse calcaire de Salmagne

Suite à la restauration d'une pinède de 8 ha, le Conservatoire des sites lorrains a souhaité confier la gestion du site à un éleveur local. Après de nombreuses rencontres avec des éleveurs, un partenariat a pu être mis en place. L'éleveur ne pouvant prétendre à des mesures d'accompagnement financières, le Conservatoire l'aide pour lui permettre de mener à bien les orientations définies conjointement. Dans cette optique, les clôtures mobiles indispensables aux objectifs de conservation du site sont fournies par le CSL. Parallèlement, un technicien spécialisé en agro-pastoralisme suit l'expérience. Il assure le transfert des connaissances développées sur de nombreux sites à contextes similaires, et assiste ponctuellement l'éleveur dans ses tâches. ■

vent également s'avérer nécessaires (clôtures bien sûr, matériel, aménagement de contention ou d'alimentation, points d'abreuvement, d'affouragement, plantations, débroussaillage...).

Dans certains cas, ces adaptations peuvent être aidées ou prises en charge par la collectivité ou l'organisme chargé de la gestion.

La multiplicité des expériences de gestion contractuelle atteste d'une réelle volonté partagée des gestionnaires et des agriculteurs de faire ensemble. Les accords

locaux fonctionnent depuis longtemps. Les enjeux sont maintenant ailleurs, dans la mise en place d'outils cohérents dans le domaine du contractuel et des régimes d'aides. Dans ce domaine, il faut être sûr que seule une approche stratégique globale commune entre gestionnaire et agriculteur pourra faire avancer les choses. ■

BRUNO MOUNIER

DIRECTEUR DE LA FÉDÉRATION DES CONSERVATOIRES

AVEC LA PARTICIPATION DE

MATHIEU MILLOT - CONSERVATOIRE DES SITES LORRAINS

Bibliographie

PASTORALISME ET ENVIRONNEMENT

La revue *Sud Ouest européen* a édité un numéro spécial traitant de « Pastoralisme et environnement » (n° 16 - 2003), dirigé par J-P Métaillé. Divers thèmes sont abordés :

- relance pastorale en Ariège, bilan de trente ans d'action ;
- constitution du réseau Natura 2000 dans les Pyrénées ;
- le retour du loup dans les Pyrénées ;
- la gestion des feux pastoraux.

D'autres aspects sont traités comme l'emploi de berger, l'avifaune et les milieux ouverts, les pelouses calcicoles, le domaine pastoral en SIG...

>> Presses universitaires de Mirail
pum@univ-tlse2.fr

RECUEIL D'EXPÉRIENCES DE GESTION

ET DE SUIVI TECHNIQUE SUR PELOUSES SÈCHES

Classées par types d'intervention, de nombreuses expériences pratiques de gestionnaires en matière d'entretien et de restauration de pelouses sèches sont ici rassemblées. S'y ajoutent des expériences et des méthodes de suivi des effets de cette gestion, ainsi que des exemples d'ouverture des sites au public. Quatorze cas concrets font l'objet de monographies. 130 pages, couleur.

>> Édition ENF
enf@enf-conservatoires.org

GUIDE DU PÂTURAGE - AIDE À L'INSTALLATION SUR PELOUSES SÈCHES.

Ce document en couleurs a une visée pratique et technique. Il s'adresse à des gestionnaires déjà établis ou en cours d'installation, et ayant affaire à des pelouses sèches d'intérêt patrimonial. Le guide détaille les modes de conduite du pâturage sur ces terrains, il précise et recherche des solutions aux différents problèmes pratiques. Réalisé en étroite collaboration avec des services de l'Inra.

>> Édition ENF
enf@enf-conservatoires.org



bovins
ovins
caprins

Les boucles d'identification sont codifiées

TIP-TAG



En France, la pose des boucles d'identification varie selon l'animal.

POUR LES BOVINS : celles-ci doivent être placées aux deux oreilles. Elles doivent être de couleur orange. Pour les petits ruminants, les boucles seront mises à l'oreille gauche. La partie à l'intérieur de l'oreille est orange ; la couleur de l'autre partie varie tous les ans : bleu en 2004, rose en 2005.

POUR LES AGNEAUX ET CHEVREAUX, il existe de petites boucles provisoires appelées tip-tag (voir reproduction ci-dessus). Quand l'animal a un an, ou avant qu'il ne sorte de l'élevage, ces tip-tag doivent être remplacées par des boucles permanentes.

Certains bovins ont une dérogation (animaux de parcs animaliers, cocardiers camarguais par exemple) et portent uniquement une boucle en laiton, très discrète, tant qu'ils ne sortent pas de leur élevage.

Le numéro de boucle des bovins est composé :

- du code pays en deux lettres : FR pour France ;
- du numéro du département de naissance : deux chiffres ;
- d'un code en deux fois quatre chiffres : c'est le nombre cumulé d'animaux au niveau départemental. Les quatre derniers chiffres sont habituellement : le « numéro de travail » du bovin, utilisé par la suite pour définir l'animal sans reprendre l'ensemble de son numéro.

Ce numéro de boucle (FR 01 2345 6789) est repris dans le passeport du bovin, ou carte rose, et l'attestation sanitaire, ou carte verte.

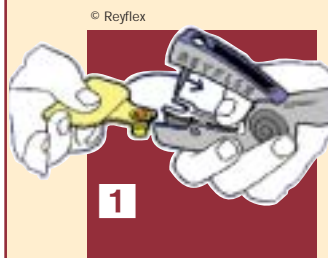
Le numéro de boucle des ovins et caprins est composé :

- du code pays en deux lettres : FR pour France ;
- du numéro du cheptel de naissance : trois chiffres pour le code commune et trois autres pour le nombre d'élevage dans la commune ; 0
- d'un code à quatre chiffres : il commence par 0001 et est le nombre cumulé d'animaux nés dans l'élevage.

Par la suite, les ovins et caprins ne sont gérés dans le registre d'élevage que par les quatre derniers chiffres de leur boucle. ■

L'identification des est obligatoire

Poser des boucles d'identification



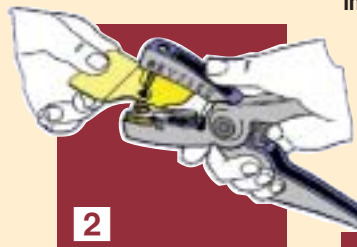
1
Glisser la partie femelle sous la pédale, la tourner d'environ 90°.



3
Tremper l'extrémité de la pince, avec les deux parties de la boucle, dans un désinfectant. Si vous n'en avez pas sous la main : tant pis, de toute manière, les infections sont rarissimes tant que les embouts sont restés dans leur barrette plastique d'origine.



5
Tourner les boucles d'un quart de tour en direction de l'extérieur de l'oreille, afin d'obtenir une meilleure cicatrisation et vérifier la fixation des deux parties. Les ramener à leur position normale : alignées et dirigées vers le bas pour garantir une bonne tenue.



2
Pousser à fond la partie mâle sur le pointeau, la tourner de 90°. Elle doit tenir correctement sur le pointeau. À partir de ce moment, ne plus refermer la pince, sous peine de rendre la boucle inutilisable.



4
Tenir la pince horizontalement et placer son extrémité au milieu de l'oreille, entre les deux nervures. La partie mâle doit être derrière l'oreille. Fermer la pince d'un coup sec et la maintenir fermée 1 ou 2 secondes.

Le prix de l'identification

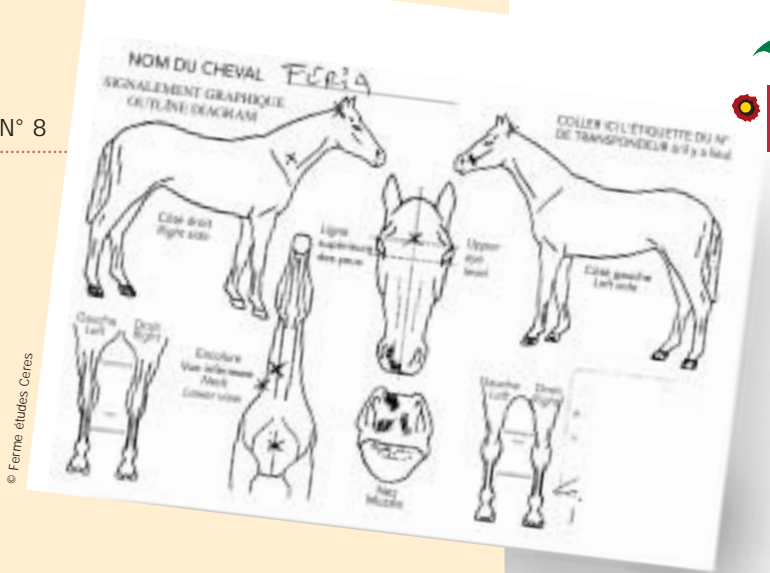
Prix TTC valables en 2002, en Isère.

bovins
ovins
caprins

BOUCLES BOVINES	1,65 euro la paire
BOUCLES OVINES	0,30 à 0,45 euro l'une.
TIP-TAG	6 euros les 100, soit 0,06 euro l'une.
PINCE POUR BOUCLES PERMANENTES	27 euros
POINTEAU + ÉCROU DE RECHANGE POUR PINCE UNIVERSELLE	2,60 euros
PINCE POUR LES TIP-TAG	9,85 euros



animaux



© Ferme études Ceres

Identification des équidés

La réglementation sur l'identification des équidés est en pleine évolution. Depuis le 31 décembre 2002, tout équidé doit déjà être enregistré au Sire (fichier central des équidés) par identification graphique (fiche ci-contre), avec un numéro composé de huit chiffres et une lettre qui le suivra toute sa vie et assure la traçabilité.

De 2003 à 2008, progressivement (voir tableau ci-dessous) tous les équidés, c'est-à-dire tous « les animaux, domestiques ou sauvages, des espèces équinées (y compris les zèbres), asines et les animaux issus de leurs croisements » devront être identifiés par l'intermédiaire d'un transpondeur, petite puce électronique implantée au niveau du ligament cervical au tiers supérieur de l'encolure, du côté gauche. Il contient un code barre unique, différent du numéro d'identification Sire.

Les personnes ne respectant pas ces obligations sont passibles de contraventions de la 3^e classe, avec amendes allant jusqu'à 450 euros. Cependant, ce système d'identification présente certaines limites et inconvénients :

- il ne permet pas d'identifier l'animal en plein champ, sauf si le cheval est docile et qu'on a (justement) un lecteur électronique sous la main ! ;
- il ne peut pas être réalisé par l'éleveur des animaux, contrairement au système bovin. Sur ce point les syndicats agricoles et la Fédération nationale du cheval, se battent pour que cette pratique soit reconnue comme acte d'élevage, mais leurs démarches ne vont pas dans le sens de la volonté des vétérinaires et des haras nationaux... ;
- il présente un risque de migration dans les tissus, maintenant limité à 5 cm ;
- une étude (démentie par les laboratoires) démontrerait une falsification possible en désactivant la puce par champ magnétique.

Certaines personnes sont habilitées

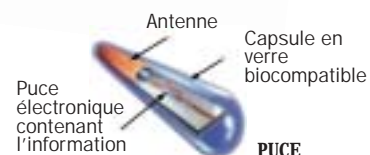
Les personnes habilitées à réaliser ce marquage électronique des équidés sont :

- les vétérinaires remplissant les conditions fixées par l'article L. 241-1 du code rural et habilités à réaliser l'identification des équidés conformément aux dispositions du décret du 15 avril 1976 et de l'arrêté du 19 mars 1998 susvisés ;
- les vétérinaires visés au dernier alinéa de l'article L. 242-1 du code rural ;

- les fonctionnaires ou agents contractuels relevant des haras nationaux habilités à réaliser l'identification des équidés conformément aux dispositions du décret du 15 avril 1976 et de l'arrêté du 19 mars 1998 susvisés et le marquage électronique des équidés dans les conditions fixées en Conseil d'État conformément aux dispositions de l'article L. 243-2 du code rural (extrait de l'arrêté du 30 avril 2002 relatif à l'identification complémentaire des équidés par la pose d'un transpondeur électronique). ■

CÉLINE DERVAUX - FERME ÉTUDES CERES

TOUT ÉQUIDÉ DOIT POSSÉDER SA FICHE D'IDENTIFICATION GRAPHIQUE ET ÊTRE ENREGISTRÉ AU FICHIER CENTRAL DES ÉQUIDÉS (SIRE).



PUCE ÉLECTRONIQUE © Merial

les équidés



© Merial

Le prix de l'identification

- ▶ 25 euros par carnet pour les Origines constatées et les Origines non constatées.
- ▶ 52 euros pour la plupart des chevaux et poneys de race reconnue.
- ▶ 99 euros pour certaines races (pur-sang anglais et arabes, trotteurs, anglo-arabes...) et situations particulières (saillie réalisée à l'étranger, insémination artificielle, transplantation embryonnaire).
- ▶ 52 euros le carnet de saillie d'un étalon agréé.
- ▶ 14 à 20 euros pour la pose d'un transpondeur par un agent des haras habilité, 20 à 60 euros par un vétérinaire agréé.
- ▶ 0 à 18 euros pour la visite de reconnaissance d'un cheval par un agent des haras. 20 à 60 euros par un vétérinaire.

DATE D'EFFET	TYPE D'ÉQUIDÉ DEVANT ÊTRE IDENTIFIÉ PAR TRANSPONDEUR ÉLECTRONIQUE
1 ^{er} janvier 2003	<ul style="list-style-type: none"> • Tout équidé destiné à l'abattage avant sa sortie de l'exploitation.
1 ^{er} janvier 2004	<ul style="list-style-type: none"> • Tout équidé naissant en France, avant sevrage et au plus tard le 31 décembre de son année de naissance. • Tout équidé faisant l'objet d'une demande d'immatriculation auprès des haras nationaux.
1 ^{er} janvier 2005	<ul style="list-style-type: none"> • Tout étalon mis à la reproduction, préalablement à la délivrance du carnet de saillie. • Toute jument en production, avant l'immatriculation de son produit.
1 ^{er} janvier 2006	<ul style="list-style-type: none"> • Tout équidé avant toute participation à une course, à une épreuve d'élevage, à un concours d'élevage ou à toutes compétitions ou manifestations équestres organisées par les haras nationaux ou un organisme agréé ou habilité pour intervenir dans la sélection ou l'amélioration génétique des équidés.
1 ^{er} janvier 2008	<ul style="list-style-type: none"> • Tout équidé né en France, introduit ou importé.

Techniques Encorder un animal

Le marquage au fer rouge

Certains chevaux sont marqués définitivement au fer rouge. Indolore s'il est bien réalisé, ce marquage permet, en associant lettres, chiffres et logos de prouver l'appartenance à une race ou une catégorie d'animaux, et même d'identifier précisément l'individu.

Dans les usages camarguais, chaque marquage est unique et permet à n'importe quel observateur de reconnaître, donner l'âge et le sexe de manière certaine et sans matériel autre que des yeux. Il permet de reconnaître Crin Blanc... parmi un troupeau entier de camargues aux poils blancs! Ce marquage est constitué :

- d'un code: une lettre pour l'année de naissance et un chiffre indiquant l'ordre de naissance dans l'élevage. Les mâles l'ont dans l'encolure à gauche, les femelles sur la cuisse gauche ;
- de la marque de l'élevage: initiales, symboles propres à chaque manade, et apposée sur la cuisse gauche. Chez les femelles, le code se retrouve au-dessus de cette marque. ■

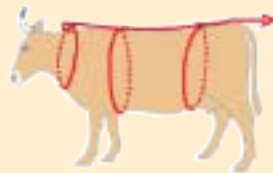
MARQUAGE D'UN MÂLE À L'ENCOLURE



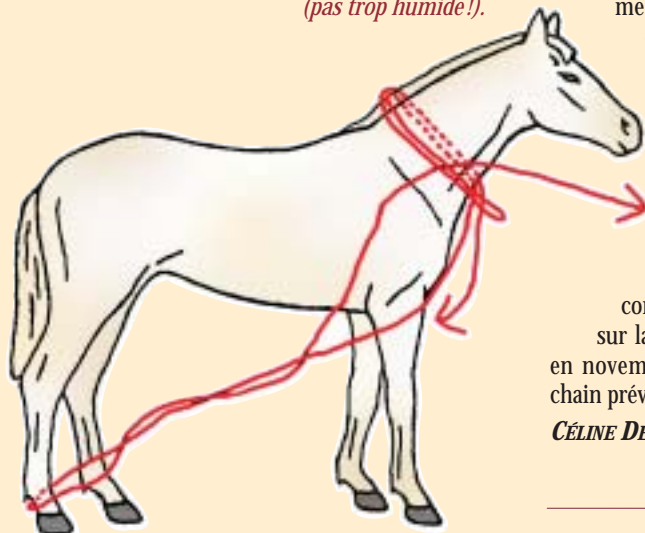
MARQUAGE
D'UNE FEMELLE
SUR LA CUISSE



TECHNIQUE
D'ENCORDEMENT
DES BOVINS



Il peut se révéler très utile de coucher un animal afin de lui administrer des soins particuliers qui nécessitent son immobilisation totale. Bien entendu, on ne couche pas un animal dans un lieu exigu, ni sur un sol où il risque de se blesser: évitez les dalles en béton nues et les pierriers; la boue est très bien pour amortir les chocs, mais est souvent trop glissante et salissante! Préférez une litière épaisse de paille, de l'herbe ou du fumier (pas trop humide!).



TECHNIQUE D'ENCORDEMENT DES ÉQUIDÉS

L'opération est assez aisée avec des moutons: on attrape la bête à coucher par une patte arrière, puis on la fait chuter en lui immobilisant les deux pattes du même côté et en la déstabilisant en direction de ce côté. Elle commence à se compliquer avec des veaux et ressemble à un match de rugby, où le ballon au centre de la mêlée est le pauvre veau qu'on cherchera à plaquer de toutes les manières possibles! N'essayez pas d'attraper un postérieur comme pour les moutons, vous risqueriez de vous prendre un sabot coupant dans la tête ou sur les doigts...

Et il s'agit d'un exercice vraiment plus délicat avec des animaux de la taille d'une vache ou d'un cheval! Sauf si l'on connaît les bonnes techniques d'encordement.

Néanmoins, je vous déconseille de mettre en pratique les techniques détaillées ci-après sans les avoir au préalable expérimentées avec des personnes compétentes. Réserves naturelles de France organise un stage annuel pour familiariser des zootechniciens à ces mêlées mémorables! Vous pouvez consulter le dernier compte rendu du stage qui a eu lieu sur la RNR des Courtils de Bouquelon en novembre 2003, ou participer au prochain prévu en automne/hiver 2004. ■

CÉLINE DERVAUX - FERME ÉTUDES CERES



Coucher un poulain

Cette méthode simple est adaptée aux poulains de moins d'un an.

MATÉRIEL

► Un licol avec une longe. ► Plusieurs cordes pour attacher les membres de l'animal.

MAIN D'ŒUVRE

Trois personnes minimum.

PRINCIPE

Une personne tient la tête en longe au licol. Les antérieurs sont pris ensemble dans un nœud coulant. Si le poulain est domestiqué, l'opération est simple, sinon il faut ruser et jeter la longe d'un côté puis de l'autre jusqu'à avoir fait un tour. Cette corde est soit attachée courte, soit tenue par un aide. Ensuite, il suffit d'attendre

que le poulain essaye de faire un pas pour qu'il trébuche et tombe au sol. Rapidement, la personne qui tenait le licol saute sur l'encolure pour éviter que le poulain ne se relève. Elle peut poser son genou sur le haut du cou, ou même s'asseoir dessus (1). En même temps, une autre (ou plus) attrape les postérieurs alors qu'une dernière maintient la croupe au sol, en passant la queue entre les postérieurs et en la tenant tirée au niveau du grasset. Les quatre sabots seront attachés par paire, puis rassemblés et attachés sous le ventre.

PRÉCAUTIONS

Méfiez-vous des sabots, aussi bien à l'attache des membres qu'au moment de relâcher le cheval. ■



© Ferme études Ceres

Coucher un cheval adulte

MATÉRIEL

► Une très grande corde qui fait environ 8 fois la longueur du corps du cheval, soit entre 10 et 15 m. ► Un licol avec une longe. ► Cordes pour attacher les membres.

MAIN D'ŒUVRE

Cinq personnes minimum

PRINCIPE

Une personne tient la tête en longe au licol. Les antérieurs sont attachés ensemble. Si le cheval est domestiqué, l'opération est simple, sinon il faut ruser et jeter la longe d'un côté puis de l'autre jusqu'à avoir fait un tour. La grande corde est pliée en deux à sa moitié. On passe cette boucle autour du cou et on fait un nœud fixe, non coulant. C'est ce qu'on appelle la cravate. Les deux extrémités sont déroulées de chaque côté du corps du cheval, vers l'arrière. On passe une des moitiés de corde entre les postérieurs du cheval, on fait le tour du pied par l'extérieur (entre le boulet et le sabot), et on ramène le bout vers l'avant en faisant deux tours

autour de la corde que l'on vient de tendre jusqu'au postérieur (2). On passe le bout de la corde dans la cravate et deux personnes (ou plus) en tiennent l'extrémité, prêtes à tirer. On renouvelle les opérations de l'autre côté. Puis on tire les deux extrémités en même temps jusqu'à ce que le cheval tombe (3). Alors, la personne qui tenait le licol saute rapidement sur l'encolure pour éviter que le cheval ne se relève. Elle peut poser son genou sur le haut du cou, ou même s'asseoir dessus. En même temps, une autre personne va s'asseoir sur la croupe en tirant la queue, passée entre les postérieurs. Au moins une personne maintient chaque extrémité de la grande corde tirée, et une autre attrape et attache les postérieurs ensemble, puis les ramène et les attache aux antérieurs (4). Voilà un joli gigot, mais qui est toujours capable de « gigoter », alors gare! (5).

PRÉCAUTIONS

Méfiez-vous des sabots, aussi bien à l'attache des membres qu'au moment de relâcher le cheval. ■



© Ferme études Ceres



© Ferme études Ceres



© Ferme études Ceres

Coucher un bovin adulte

Il existe deux méthodes courantes d'encordement pour coucher un bovin. Celle qui est présentée ici est la méthode dite « italienne » qui est plus simple à mettre en place et plus efficace que celle appelée « française ».

MATÉRIEL

► Une grande corde avec une boucle à une extrémité qui coulisse bien, comme un lasso. ► Une corde pour immobiliser la tête de l'animal par les cornes (ou un licol). ► D'autres cordes pour éventuellement attacher les pattes une fois l'animal au sol.

MAIN D'ŒUVRE

Avec de l'expérience, cela peut se faire seul, mais il vaut mieux être au moins deux.

PRINCIPE

L'animal a la tête immobilisée à un point d'attache solide. Le lasso est placé comme sur le dessin, en partant du cou vers la croupe.

Une fois la corde en place, relâchez légèrement la tête de l'animal pour qu'il puisse tomber sans se pendre. Tirez fort sur la corde, en maintenant toujours une pression et en faisant des à-coups un peu plus forts, cela crée des points de compression qui obligent l'animal à se coucher. Une fois à terre, on peut lui attacher les membres ou les maintenir si il y a de la main-d'œuvre et que le traitement ne dure pas longtemps.

PRÉCAUTIONS

Si la corde est mal placée ou si l'animal se débat beaucoup une fois au sol, la corde peut blesser la mamelle ou le fourreau. ■



>>> Céline Dervaux
Réserves naturelles de France
Ferme-études Cères - Conduites
d'élevages raisonnées pour l'entretien
des sites
38122 Cour-et-Buis
Tél. : 04 74 59 21 13
Mél : fermeceres@wanadoo.fr



« Les conditions doivent être économiquement viables »

à parole à

**Rémi
Bailhache**

Certains gestionnaires d'espaces naturels gèrent eux-mêmes leurs troupeaux, d'autres délèguent à des agriculteurs. Qu'en pensez-vous ?

Dans la mesure, bien sûr, où les acteurs parviennent à s'entendre, il vaut mieux - toujours - déléguer le pâturage aux agriculteurs. Le risque quand le pâturage est effectué par des gens qui ont un revenu par ailleurs, c'est de ne prendre en compte que les charges indirectes dans le calcul des coûts.

On oublie alors les gens qui vivent sur ce territoire et on finit par considérer que le pâturage peut se faire sans qu'il y ait de revenu pour l'agriculteur or, l'agriculture doit s'inscrire dans des objectifs de territoire.

Un agriculteur peut et doit comprendre l'intérêt de conduire le pâturage de telle ou telle manière. Par contre, il faut que les conditions de mise en œuvre soient économiquement viables ; sinon c'est aux acteurs qui gèrent le territoire de trouver les moyens financiers permettant de rendre le pâturage compatible avec une dimension économique.

Les agriculteurs répondent-ils difficilement à la demande des gestionnaires d'espaces naturels ?

Tout dépend dans quel état d'esprit se mènent les discussions. Chez nous, le Conservatoire du littoral, qui est propriétaire d'un certain nombre d'espaces, n'a aucun problème pour trouver des agriculteurs répondant aux conditions fixées. Il est vrai qu'il y a un grand respect des agriculteurs en tant que personnes mais également en tant qu'acteurs socio-économiques.

La considération est donc essentielle. Mais quelle déclinaison pratique recouvre-t-elle ?

En pratique, cela signifie qu'il faut prendre en compte d'autres aspects que l'économique : une compensation financière, même importante, ne saurait suffire pour influencer les comportements professionnels des agriculteurs. Ceux-ci ont une logique intrinsèque, un comportement culturel qui leur est propre et qu'ils ne sont pas prêts à bousculer contre une compensation financière. Je peux vous dire par exemple que, pour protéger le rôle du genêt, le Parc avait préconisé un certain nombre de mesures dont le fait de ne faucher que les parcelles de marais, une année sur deux. Eh bien, dans la tête d'un agriculteur, cette pratique n'est pas concevable. Il n'est pas imaginable de laisser son jonc pousser pendant deux ans. Quelle que soit la rémunération ! C'est contraire à sa culture de métier. Cela signifie que gestionnaires et

Vice-président de l'assemblée permanente des Chambres d'agriculture. Président de la Chambre d'agriculture de la Manche. Agriculteur sur le territoire du Parc régional des marais du Cotentin et du Bessin. Siège au Conseil national de protection de la nature.

agriculteurs ne peuvent partager leur point de vue qu'à condition de s'imprégner de leur culture réciproque.

On peut aboutir à des situations de blocage ?

Cela signifie surtout que chacun doit faire évoluer ses conceptions. Pour y parvenir, il faut être dans un état d'esprit particulier et accepter de procéder par expérimentations sur des petits bouts de territoire. Ne pas tout vouloir tout de suite. L'agriculteur, lui, est prêt à essayer. En faisant ce type d'essais, nous nous sommes aperçus par exemple, que ceux qui demandaient « telle » pratique s'apercevaient, à l'épreuve des faits, que ce n'était pas possible. À l'inverse, des agriculteurs ont vu que telle autre manière de faire fonctionnait bien.

Y a-t-il, entre agriculteurs et gestionnaires, quelque chose de l'ordre de la concurrence ?

Je ne pense pas qu'il y ait concurrence. Quand les gestionnaires décident d'agir en fonction de leurs conceptions théoriques, cela interroge l'agriculteur. Cependant, comme les surfaces d'exploitations ne le concernent pas, il reste en dehors.

Chacun demeure alors sur ses positions. On est loin de l'expérimentation, de l'échange et du dialogue nécessaires dont je vous parlais à l'instant.

L'agriculteur est tout de même soumis à des contraintes économiques qui peuvent l'amener à mettre au second plan la sauvegarde de la biodiversité...

Pourquoi les deux objectifs seraient-ils contradictoires ? Pourquoi un agriculteur ne pourrait-il pas gagner sa vie sur un territoire intéressant du point de vue de la biodiversité ? La biodiversité peut amener de la rentabilité, si l'on est capable de valoriser les produits qui en sont issus. Ce qui me semble important c'est de reconnaître à l'agriculteur le droit de gagner sa vie.

C'est d'ailleurs la question que se pose l'agriculteur : « J'accepte de prendre en compte ce que demande la société, mais la société accepte-t-elle de m'écouter, de me comprendre et de prendre en compte mes problèmes d'agriculteur ? ».

À cette question, que répondriez-vous ?

Je remarque qu'aujourd'hui, pendant les rencontres, agriculteurs et gestionnaires ne « s'engueulent plus ». C'est un indice assez fort. Mais je plaide encore et toujours pour l'écoute réciproque. C'est d'autant plus important qu'il y a des manières différentes de concevoir la vie. Quand la majorité des individus pensent qu'ils doivent se réaliser hors du travail, dans les loisirs, l'agriculteur se réalise par son métier. Son métier, c'est sa vie. ■

>>> Mél :
remibailhache@aol.com

RECUEILLIS PAR
MOUNE POLI



POUR VALORISER LES « AGNEAUX DES PELOUSES DE CHAMPLITTE », L'ESPACE NATUREL COMTOIS A CHOISI UNE FILIÈRE COURTE EN TOUTE PROXIMITÉ AVEC UN BOUCHER LOCAL.

© Inra - J.M. Bosseneac

© Espace naturel comtois

Quelle valorisation économique? Pâturage ovin en milieu naturel

Depuis 1999, Espace naturel comtois (Conservatoire des espaces naturels de Franche-Comté) a mis en place un pâturage ovin afin de préserver et de gérer durablement

106 hectares de pelouses sèches et fruticées sur la commune de Champlitte en Haute-Saône.

L'élevage en régie a été privilégié avec le souhait d'une viabilité économique sur le long terme.

Cette option apporte la possibilité de suivre l'ensemble de la filière, de la naissance des agneaux jusqu'à la vente, et de soumettre le pâturage à un cahier des charges précis adapté aux pelouses sèches. Cependant, elle nécessite l'embauche d'un berger ainsi que des connaissances d'élevage et de conduite d'un troupeau.

Le choix d'une race adaptée

Autre aspect à prendre en compte, le choix de la race est fondamental. En effet, si des qualités de rusticité sont nécessaires au pâturage sur des milieux contraignants tels que les pelouses sèches, les agneaux doivent également disposer d'une bonne conformation pour la valorisation économique des produits. La race limousine a ici été privilégiée pour ses capacités d'élevage en plein air avec un hivernage en bergerie réduit à trois mois.

Cependant, de par leurs caractères génétiques, leur rusticité, mais également de par la médiocre qualité nutritionnelle du milieu pâturé, les agneaux ne disposent pas d'une très bonne conformation et sont généralement classés en catégorie « O » d'après le système officiel français « EUROP » de classification commerciale des carcasses d'agneaux (E représentant le niveau de meilleure conformation, P le moins bon). Les gigots, par exemple, sont plutôt de forme allongée que ronde. Cette appréciation a restreint les potentialités de vente, les consommateurs préférant des gigots mieux conformés. La saillie avec un bélier suffolk, une race de meilleure conformation, n'a pas permis de pallier suffisamment ce problème. Il a donc fallu s'orienter vers une filière ovine (du type coopérative), plus classique, qui elle, ne valorise pas l'origine du produit.

Si la qualité du produit est indéniable (elle est d'ailleurs mise en avant lors de la vente), l'adéquation avec les exigences des consommateurs est indispensable pour la viabilité d'un tel projet. Dans cet objectif, il est nécessaire de trouver des débouchés suffisamment étendus afin d'écouler les agneaux, tout en conservant la spécificité de leur origine. Par ailleurs, la possibilité de création d'un label, constituant une solution alternative, avait été étudiée en partenariat avec le Conservatoire des sites bourguignons. Cette réflexion, qui n'a pu encore aboutir, ne préjuge en rien de la pertinence de la démarche de proximité entreprise. Bien au contraire. ■

CÉLINE PEILLON

ESPACE NATUREL COMTOIS



BREBIS LIMOUSINES



>>> Espace naturel comtois
Maison régionale de l'environnement
15, rue de l'Industrie
25000 Besançon
Tel. : 03 81 53 04 20
celinepeillon. cren-fc@wanadoo.fr

Côté chiffres

Prix de l'agneau
au 3^e semestre 2003
en euros par kilogramme
équivalent carcasse

Cours de l'agneau
Institut de l'élevage
4,50 euros

D'après l'Office national
interprofessionnel viande de
l'élevage et de l'aviculture.

Prix de vente
Espace naturel comtois
5,82 euros

Espace naturel comtois a intégré une filière courte avec une supérette de la commune. La gestion de l'abattage est réalisée par le boucher, les agneaux étant vendus vivants, ce qui permet d'éviter les charges de fonctionnement inhérentes à l'abattage (véhicules adaptés, distance de l'abattoir...), tout en tirant un meilleur profit de la vente que par une filière classique. Par ailleurs, l'origine des produits est mise en avant avec une vente sous l'appellation « Agneaux des pelouses de Champlitte », valorisant ainsi la gestion effectuée sur les pelouses sèches. Toutefois, si cette vente directe d'animaux vifs permet de suivre la filière commercialisation, elle ne peut être valable que dans le cas d'une petite exploitation. Dans l'objectif de viabilité économique du projet, le troupeau de brebis augmente progressivement (88 bêtes aujourd'hui) et la filière locale montre alors ses limites en termes de débouchés.



>>> Restauration des tourbières et des prairies humides en Aveyron

Les agriculteurs mobilisés pour les tourbières

La démarche sensibilise les différents acteurs à la restauration de tourbières à l'échelle départementale. Aujourd'hui, après deux ans, 166 zones humides pour un total de 447 hectares bénéficient de mesures de protection.

Restaurer les tourbières et réunir autour de cet objectif commun, les professionnels agricoles, les services de l'État, les établissements publics et les scientifiques, telle est la démarche conduite en Aveyron par l'Agence de l'eau Adour Garonne avec l'Association départementale pour l'aménagement des structures agricoles¹. Deux ans après le début de l'action, on constate un volontariat fort des agriculteurs qui s'engagent dans des opérations contractuelles visant à l'entretien des zones humides fragiles. Succès donc de la première tranche ! Certes, cette réussite doit être analysée en tenant compte des conditions spécifiques à la région. Citons tout d'abord l'existence du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Adour Garonne (Sdage) qui prescrit la sauvegarde et la restauration des zones humides. Le Sdage classe ces milieux en « Zones vertes » et intègre leur gestion aux décisions publiques.

Depuis 1995, de nombreuses opérations de gestion des tourbières et milieux humides, notamment des MAE, ont été menées sur l'Aubrac et le Lézou Aveyronnais.

Pendant ces deux années d'expérimentation, l'action s'est déroulée en trois phases consécutives.

1. Diagnostic des territoires

343 sites ont ainsi été identifiés et cartographiés sur SIG (Système d'information géographique) en s'appuyant sur les zonages des sites sous contrat : MAE, Fger, sur les Znieff¹; mais aussi sur les sites du programme « Life tourbières » et sur les zones humides répertoriées par des botanistes locaux.

Ce travail permet de visualiser les zones plus ou moins richement dotées en milieux humides et de définir les bassins versant où l'emprise des zones hydromorphes était proportionnellement la plus importante. Ainsi, la gestion de quatre sous-bassins versant sur dix du massif de l'Aubrac et de cinq sur douze du Lézou devait permettre d'assurer la sauvegarde de respectivement 80 et 85 % des zones humides des deux Zones vertes.

2. Élaboration d'un cahier des charges cohérent

La définition d'un nouveau cahier des charges fut réalisée à partir d'une enquête auprès de cinquante agriculteurs. Elle a conduit à revoir le cahier des charges appliqué pour les MAE et à tenir compte, dans une nouvelle rédaction, des exigences du milieu et des « doléances » des agricul-

teurs. Les remarques concernaient principalement les chargements et les périodes de pâturages. Du reste, l'état de conservation favorable des certaines tourbières et prairies humides conforte l'idée que les pratiques agricoles adoptées par certains exploitants n'étaient pas si loin des bonnes pratiques en termes de conservation des tourbières. Aussi, le cahier des charges fut élaboré à partir d'exemples inspirés du terrain et validé tant par les professionnels agricoles que par les experts naturalistes participant au comité de pilotage.

Ce nouveau cahier des charges, également proposé dans le cadre du volet environnemental des Contrats territoriaux d'exploitation (CTE puis CAD), fut validé en Comité départemental d'orientation agricole (CDOA) de l'Aveyron, 1 en juillet 2001. Ce document unique pour tous les contrats portant sur les zones humides du département (CTE, Natura 2000, programme Agence) constitue ainsi une simplification des démarches tant administratives que financières et techniques.

3. La phase opérationnelle

L'objectif initial de cette démarche restait la mise en œuvre de plans de gestion des Zones vertes. Aussi un programme de contractualisation triennal a été établi sur la base des demandes volontaires exprimées par les agriculteurs lors de réunions de sensibilisation. Au lancement du programme, près de 160 exploitants s'étaient

Périodes de gestion établies dans le cahier des charges avec les agriculteurs.

Option	Activité	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Tourbières	Fauche	Interdit						Autorisé (si possible)				Interdit	
	Pâturage	Interdit		Autorisé		> 1 passage de bêtes obligatoire	Autorisé		> 1 passage de bêtes obligatoires		Interdit		
	Fertilisation	Interdit											
	Phytosanitaires	Interdit											
Prairies humides	Fauche	Interdit						Obligatoire si option fauche		Autorisé		Interdit	
	Pâturage	Interdit		Autorisé		> 1 passage de bêtes obligatoire	Autorisé		> 1 passage de bêtes obligatoire		Interdit		
	Fertilisation	Réglementé											
	Phytosanitaires	Interdit											





© N. Cayssiols

DROSÉRA
ESPÈCE
EMBLÉMATIQUE
DES
TOURBIÈRES
DU MASSIF
CENTRAL

inscrits volontairement dans la démarche. Toutefois, cinquante d'entre eux n'ont pas été rencontrés car ayant déjà contractualisé un CTE ou un contrat Prime herbagère agro-environnementale (Phae) sur leurs parcelles humides. Sur les deux campagnes d'inventaire, été 2002 et 2003, ont été inventoriés et cartographiés 126 sites humides sur le massif de l'Aubrac et 40 sites en Lévezou, pour un total de 447 ha de milieux humides.

Sur ces 166 sites répertoriés, 65 n'avaient jamais été identifiés. Parmi ces sites on compte douze tourbières de grande valeur patrimoniale dont trois d'intérêt national. Au niveau agronomique, les premiers constats de terrain montrent que les zones étudiées sont plus fréquemment de faciès de sous-pâturage. En effet, en gestionnaires de l'herbe, les agriculteurs tiennent surtout compte du fourrage disponible hors zone humide. Les bêtes, quant à elles, se nourrissent préférentiellement en périphérie des sites humides. De ce fait, même avec des chargements proches de 2 UGB/ha, certaines zones humides ne sont que relativement peu pâturées. Aussi, dans certains cas, hors périodes estivales marquées, le recours à des clôtures de refend s'impose et permet tout à la fois un pâturage correct sans avoir pour autant à diviser le troupeau ou à faire séjourner ce dernier plus de jours qu'il n'en faut.

Ce programme a ainsi permis de consta-

ter que la prise de conscience de l'intérêt de sauvegarder les milieux humides progresse. Cette thématique trouve peu à peu la place qui doit être la sienne dans les préoccupations citoyennes. Ce programme permet également, par ses actions de sensibilisation et de préservation, de limiter les grosses opérations pudiquement appelées « d'amélioration foncière ». Travaux toujours financés par des aides publiques et qui malheureusement continuent « d'assainir » chaque année des dizaines d'hectares de zones trop humides! ■

NICOLAS DELBREILH
 AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

NICOLAS CAYSSIOLS - ADASEA DE L'AVEYRON

1. Adasea : Association départementale pour l'aménagement des structures et exploitations agricoles.

CTE : contrat territorial d'exploitation.

MAE : mesure agri-environnementale.

SIG : système d'information géographique

PHAE : prime herbagère agro-environnementale.

FGER : fond de gestion de l'espace rural Znieff : zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique.

>>> Agence de l'eau Adour Garonne

Tél. : 05 61 36 37 38

Mél : contact@eau-adour-garonne.fr

>>> Nicolas.DELBREILH@eamrc.fr

>>> Nicolas Cayssiols - Adasea Aveyron
 Rodez • Tél. : 05 65 73 76 76

Montant des aides Pour chaque agriculteur contractant, une convention pluriannuelle personnalisée est établie spécifiant les engagements des parties ainsi que les aides apportées sur la base des coûts forfaitaires suivants :

Type de mesure	Montant compensatoire
Mesure gestion tourbière (option 1)	210 euros ha/an
Mesure gestion prairie humide (option 2)	198 euros ha/an
Tronçonnage	132 euros ha
Suppression annuelle des rejets ligneux	60 euros ha
Dessouchage	57 euros ha
Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle	38 euros ha
Fauche initiale avec exportation de la matière sèche	101 euros ha
Girobroyage lourd d'ouverture	152 euros ha
Maintien ou mise en place d'une bande enherbée	76 euros ha
Pose manuelle de barrages seuils, surveillance des édifices et réparations	91 euros ha

Assistance technique pour les gestionnaires

le réseau Sagne¹

Suite au programme Life « Tourbières de Midi-Pyrénées », le Conservatoire des espaces naturels a initié une organisation offrant de l'aide aux propriétaires ou gestionnaires de tourbières désireux de préserver les intérêts patrimoniaux et fonctionnels de ces zones humides. Le réseau Sagne prend la forme d'une assistance technique.

Ainsi, depuis 2004, ce sont 250 hectares d'habitats tourbeux qui sont suivis, à savoir 5 % des surfaces de tourbières connues. Celles-ci forment 55 ilots de gestion possédant chacun un diagnostic et un plan de gestion. Aucune « recette miracle » stéréotypée n'est appliquée, c'est, à chaque fois, une solution « sur mesure » qui est négociée avec l'usager en fonction de la nature du site et des moyens du gestionnaire. Ces sites sont gérés par 22 adhérents du réseau (pour moitié, des agriculteurs, mais aussi des collectivités et des particuliers qui jusqu'à présent ne bénéficient d'aucun soutien).

Le réseau Sagne apporte conseil et expertises aux adhérents ainsi qu'un accompagnement de leur projet, voire la réalisation de travaux de restauration de site. La motivation des membres n'est donc pas pécuniaire, et le travail des animateurs du réseau consiste à faire partager les valeurs attribuées aux tourbières qui motivent leur conservation.

Le réseau Sagne a également une mission de formation. En trois ans, 340 personnes ont bénéficié d'un apprentissage sur le terrain (identification des zones humides, connaissance des intérêts patrimoniaux et fonctionnels, modes de gestions). Ces formations sont destinées aux futurs techniciens dans le cadre de leur cursus (lycées agricoles et forestiers) et aux agents des collectivités et administrations de Midi-Pyrénées. Le réseau est piloté par le Conservatoire des espaces naturels de Midi-Pyrénées, en partenariat avec l'Agence de l'eau Adour Garonne, la Diren et le Conseil régional de Midi-Pyrénées. Les expertises et les interventions sur les sites sont délégués à une coopérative : la Scop Sagne. ■

Jacques Thomas

>>> Mél : scop@sagne.coop

1. En occitan, le toponyme « Sanha » désigne les terrains humides et marécageux.

Usage de produits vétérinaires Gare à la pollution chimique

Les antiparasitaires, administrés au bétail avec différentes doses et formulations, se retrouvent en grande partie à l'état actif dans les déjections. On peut parfois constater une mortalité importante des insectes coprophages. Leur rôle est pourtant essentiel.

**BOUSE TRAVILLÉE
PAR LES MOUCHES
ET GÉOTRUPES.**



© J.P. Lumaret

En savoir plus

P. Dupont et J-P Lumaret.
*Les Invertébrés
continentaux et la gestion
des espaces naturels.*
Ministère de
l'Environnement/Réserve
naturelles de France/
Attend, 1997, 258 p.

J-P Lumaret
*Impact des produits
vétérinaires sur les insectes
coprophages :
conséquences sur la
dégradation des excréments
dans les pâturages.* 2001

<http://members.aol.com/actionfaun/ivermectine.htm>

Combiné parfois au débroussaillage, à la fauche ou à la remise en cultures, le pâturage apparaît comme le moyen le plus efficace pour maintenir à moindre coût les espaces ouverts: les plus riches en espèces. Or, *a priori*, la gestion des milieux par le pâturage devrait être favorable à de nombreux invertébrés, en particulier les insectes coprophages. Dans les systèmes pâturés, la production fourragère dépend assez étroitement du recyclage de la matière organique produite et de la quantité d'éléments minéraux disponibles. Le fonctionnement est amélioré par un recyclage rapide des excréments lorsqu'ils sont dilacérés et enfouis par les organismes coprophages.

Le pâturage, source considérable de biodiversité

En France, plus de trente familles de diptères sont inféodées aux déjections animales, tandis que près d'une centaine d'espèces de coléoptères scarabéides sont coprophages, sans compter les nombreux staphylins, histérides et hydrophilides prédateurs qui sont attirés par les déjections. Ces invertébrés sont eux-mêmes une source de nourriture parfois conséquente pour les oiseaux et de nombreux mammifères (carnivores, insectivores, chiroptères), parfois à des moments cruciaux de leur développement. Ainsi le grand rhinolophe, les sérotines et les noctules sont fortement dépendants des insectes coprophages qu'ils chassent au sol, tandis que leurs jeunes risquent de mourir de faim quand ils s'émanent au mois d'août s'ils ne trouvent pas d'insectes dans les bouses.

Cela montre le danger encouru si l'on détruisait considérablement ou seulement si l'on réduisait la richesse et la diversité de ces organismes, clés de voûte du fonctionnement des espaces pâturés. Or ceux-ci sont parfois menacés par l'utilisation de certains médicaments utilisés en médecine vétérinaire. Les antiparasitaires, administrés au bétail avec différentes doses et formulations, se retrouvent en grande partie à l'état actif dans les déjections. On peut parfois constater un ralentissement

de leur vitesse de dégradation, tandis que la mortalité des insectes coprophages est importante. Ainsi, un bovin traité à l'ivermectine administrée sous la forme d'un bolus à diffusion lente, relargue dans l'environnement cette molécule toxique pour les larves d'insectes coprophages à raison de 12 mg par jour pendant plus de quatre mois et demi d'affilée. Cependant, tous les médicaments vétérinaires n'ont pas ces inconvénients et certains sont inoffensifs ou peu agressifs vis-à-vis de la faune coprophage.

En conséquence, le gestionnaire qui aura pris l'option d'utiliser des animaux en pâturage extensif devra tenir compte du paramètre « traitement des animaux » s'il ne veut pas exposer l'espace qu'il a en charge à une pollution chimique diffuse et silencieuse. Certaines molécules nocives pour l'environnement sont relarguées en seulement quelques jours: un confinement des animaux sur une faible surface permettra de limiter les inconvénients d'un traitement qui par ailleurs peut s'avérer indispensable pour maintenir les animaux en bonne santé. Les molécules à propriétés insecticides qui sont relarguées pendant une période dépassant trois à quatre semaines seront à éviter, car la gestion des animaux pendant toute cette période peut s'avérer délicate. Enfin, les gestionnaires qui accueillent des animaux transhumants devront vérifier si ces animaux, qui sont souvent traités au moment de leur chargement en camion, ne participent pas massivement à la pollution chimique des pâturages de montagne. Un cahier des charges explicite, informant les éleveurs sur cet aspect particulier de leur activité, peut d'ailleurs être rédigé afin de limiter ce genre de problèmes.

Préserver la diversité par le pâturage est une option *a priori* favorable pour de nombreux invertébrés, en particulier les insectes coprophages, mais celle-ci doit faire l'objet d'un accompagnement et d'une surveillance afin que l'expérience ne conduise pas à terme à un résultat inverse à celui recherché. ■

JEAN-PIERRE LUMARET

CENTRE D'ÉCOLOGIE FONCTIONNELLE ET ÉVOLUTIVE -
UNIVERSITÉ MONTPELLIER 3.

FAIEK ERROUSSI

UNIVERSITÉ DE TUNIS

>>> Jean-Pierre Lumaret

Mél: jean-pierre.lumaret@univ-montp3.fr

>>> Faiek Erroussi

Unité de recherche de biologie et écologie animale,
université de Tunis el Manar, Issbaat, 9, avenue
Zohair Essefi, 1007 Tunis (Tunisie)